



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

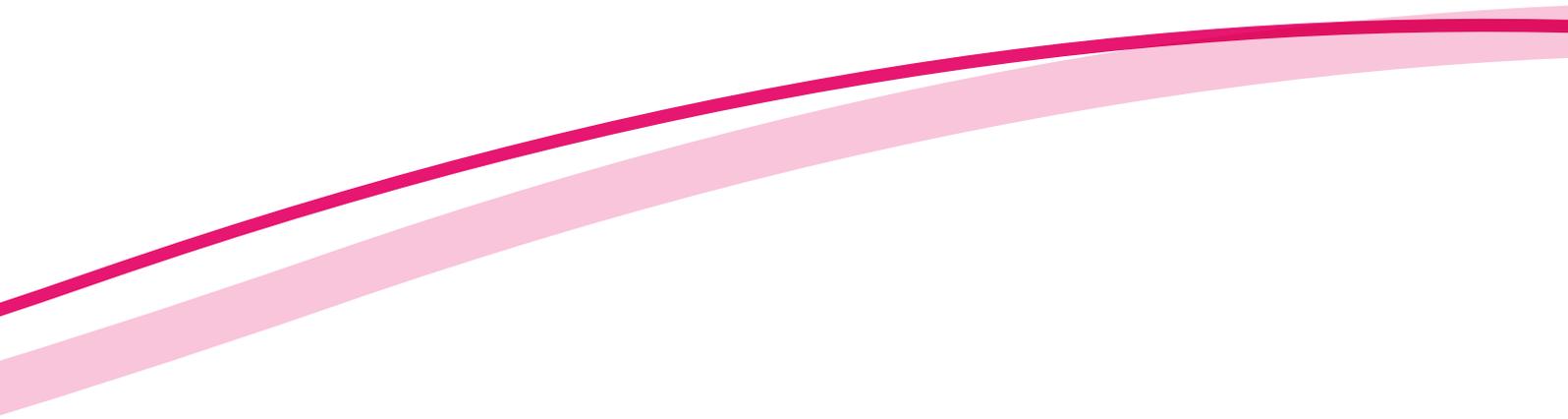


**adessadomicile**

Fédération Nationale

aide, accompagnement & soin à la personne

# SOMMAIRE



Edito	p.3
Vue d'ensemble du réseau	p.4
Les grands événements de l'année 2017	p.6
Retour sur l'étude de non-recours et le mois de la famille	p.8
Les instances de la Fédération	p.10
Une Fédération nationale reconnue p.12	
Une Fédération de proximité	p.16
Une expertise sur les métiers du domicile :	
Pôle Santé et soins	p.18
Pôle Enfance - familles	p.20
Pôle PA/PH	p.22
Programme Adessadomicile 2020	p.24
Un accompagnement quotidien des adhérents	p.26

*L'année 2017 restera marquée par l'élection présidentielle et les bouleversements politiques qui s'en sont suivis en envoyant à l'Assemblée Nationale un grand nombre de Députés débutants. Adessadomicile a largement fait entendre sa voix durant cette période intense avec la diffusion d'une plateforme de propositions à destination des prétendants à la magistrature suprême. Ces derniers ont d'ailleurs tous reçu Adessadomicile pour échanger sur les problématiques de notre secteur.*

*Cet effort en matière de visibilité s'est poursuivi en fin d'année avec la diffusion dans la presse grand public d'une étude sur le non-recours aux aides sociales que nous avons commandé à un cabinet indépendant. Le succès médiatique de cette campagne de sensibilisation montre, si cela était encore nécessaire, que lorsque nous nous ouvrons et que nous parlons non pas de nos services mais des personnes que nous accompagnons, nous devenons bien plus audibles.*

*2017 a également vu le renforcement de l'action de la Fédération en région, avec notamment la création d'un poste dédié à l'accompagnement et au support des Délégations Régionales. Nous le savons, c'est dans les régions que des décisions qui influent en profondeur l'activité de nos services sont prises. Adessadomicile n'a d'ailleurs pas hésité à dénoncer les Conseils Départementaux qui n'appliquaient pas la loi de la République, notamment la loi ASV.*

*L'accompagnement des associations, en lien direct avec la Fédération – notre ADN – n'a pas pour autant été mis de côté. Avec plus de 160 déplacements auprès des adhérents et en Délégations Régionales, Adessadomicile montre par les actes que la proximité est une valeur essentielle de notre Fédération.*

*Adessadomicile a également décidé en 2017 de créer un organisme de formation – AdéDom Formation – pour répondre encore plus efficacement aux besoins de professionnalisation des adhérents.*

*En 2017, le programme Adessadomicile 2020 est entré en « rythme de croisière », avec notamment la construction du référentiel fédéral et l'accompagnement de plus de 50 adhérents engagés dans l'action télégestion. Cette année, le pôle qualité a achevé dans le cadre du programme la gestion du projet de labellisation Handéo/Certification AFNOR.*

*Le dynamisme d'une Fédération se juge également par sa capacité à rassembler et à innover. Après une année 2016 faste en la matière, Adessadomicile a eu le plaisir d'accueillir, en 2017, 11 nouveaux adhérents et plus de 550 nouveaux salariés.*

*Ce rapport d'activité dresse un panorama, certes non exhaustif, de l'activité de la Fédération au cours de l'année 2017. Comme vous le verrez, les membres du Conseil d'Administration, du Bureau fédéral, les membres des commissions et l'équipe fédérale ont eu une mobilisation sans faille pour soutenir les associations du réseau et défendre le secteur.*

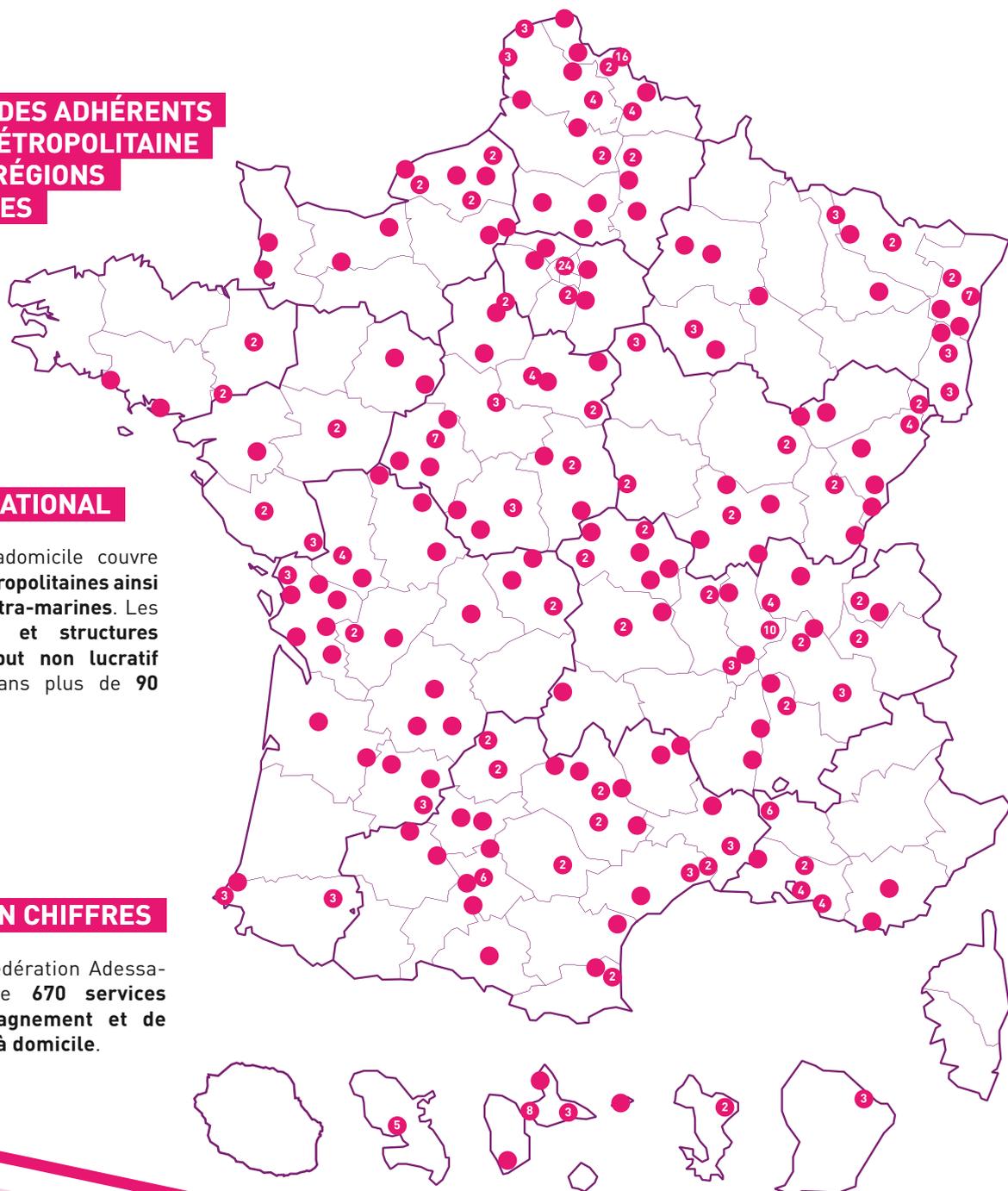
*À tous, je souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité.*

**Hugues Vidor,**  
Directeur général



# VUE D'ENSEMBLE DU RÉSEAU

## RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS LES RÉGIONS ULTRA-MARINES



## UN RÉSEAU NATIONAL

Le réseau Adessadomicile couvre les **13 régions métropolitaines** ainsi que les **régions ultra-marines**. Les **350 associations et structures gestionnaires à but non lucratif** sont présentes dans plus de **90 départements**.

## UN RÉSEAU EN CHIFFRES

Par ailleurs, la Fédération Adessadomicile regroupe **670 services d'aide, d'accompagnement et de soins de services à domicile**.

## RÉPARTITION DES SERVICES DU RÉSEAU



## LES ADHÉSIONS EN 2017

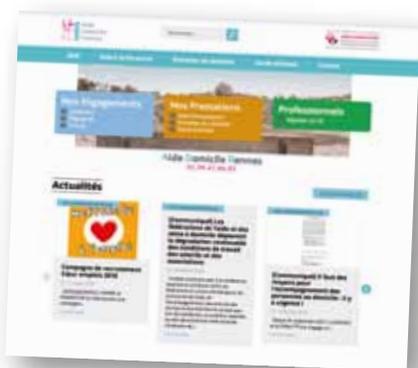
En 2017, la Fédération Adessadomicile a accueilli **11 nouveaux adhérents**.  
La répartition en est la suivante :

SAAD	Heures PRESTATAIRE	453 685
SSIAD	Places	25
CSI	AIS	34 475
	AMI1	50 091
<b>11</b> ASSOCIATIONS	Intervenants	502
	Intervenants ETP	300
	Administratifs	49
	Administratifs ETP	42
	<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>551</b>
	<b>TOTAL ETP SALARIÉS</b>	<b>342</b>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>		<b>2 833</b>

# LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE



**14 juin**  
Assemblée Générale  
Adessadomicile



**Avril**  
Lancement des sites  
internet associatifs

La Fédération Adessadomicile développe des sites internet et extranet institutionnels. Destinés à être vitrine du réseau, ils participent également à son animation. Leur développement technique et le choix graphique ont été pensés pour qu'ils puissent être déclinés pour chaque association.

**12 avril**  
Journée  
des Délégués  
régionaux  
et territoriaux

**Du 15 mai au 16 juin**  
Campagne de recrutement cœur-emplois

Les 4 fédérations d'aide, de soins et de service à domicile, ont décidé de valoriser le secteur et ses métiers en lançant une campagne de recrutement nationale baptisée « Mettons du cœur à l'emploi ». Cette opération comporte un site dédié [www.coeur-emplois.fr](http://www.coeur-emplois.fr) sur lequel les candidats peuvent consulter les nombreuses offres d'emploi à pourvoir en CDI et CDD.

**30 mai**  
Journée Nationale  
des Centres de Santé Infirmiers



**Novembre**  
Mois  
de la Famille

**7 novembre**  
Journée  
Accueil de jour

**28 & 29 septembre**  
Journée des Directeurs  
et Responsables de service

**14 novembre**  
Publication de l'étude  
de non-recours



**14 & 15 novembre**  
Salon des Services à la Personne

**21 novembre**  
Journée SAAD PA/PH

# RETOUR SUR L'ÉTUDE DE NON-RECOURS



*En novembre 2017, pour la première fois, Adessadomicile, soutenue par son partenaire OCIRP, a mené une vaste étude ethnographique permettant de cibler « le non-recours » aux aides sociales auxquelles peuvent prétendre nos concitoyens concernés par ce que recouvre ces aides. Cette étude a été largement reprise par les médias.*

Pour mener à bien cette étude, Adessadomicile a missionné le cabinet Adjavance pour établir et interroger un panel de 1577 personnes représentatives sur l'ensemble du territoire (métropolitain et ultra-marin) auquel s'ajoutent plusieurs dizaines d'entretiens qualitatifs réalisés dans cinq départements représentatifs : les Hauts-de-Seine (92), l'Essonne (91), le Pas-de-Calais (62), le Nord (59) et l'Ardèche (07).

Cette étude a notamment révélé des dysfonctionnements importants dans l'accès aux aides sociales.

Ainsi :

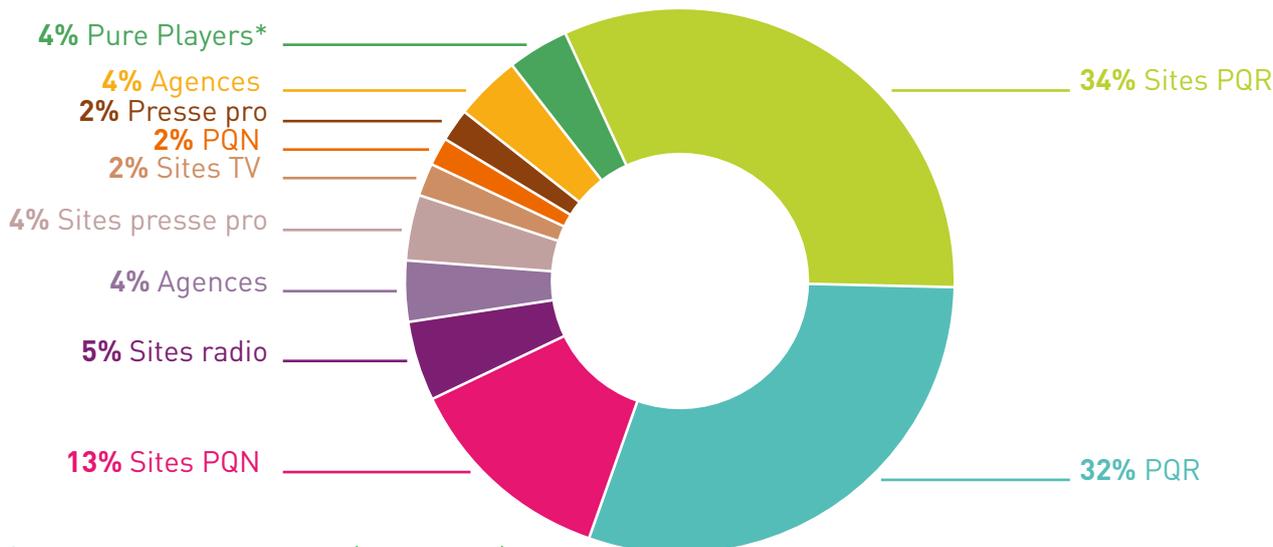
- 1 personne sur 3 éligible aux aides sociales n'y accède pas ; pour 1 personne sur 2, le non accès aux aides est dû au manque d'information alors même que les besoins augmentent.
- Seul 37 % des familles éligibles connaissent les aides qui leur sont dédiées.
- 44% des personnes éligibles mais non bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) n'y accèdent pas parce qu'elles en ignorent l'existence.
- 25 % des personnes éligibles à la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et non bénéficiaires y renoncent en raison d'un reste à charge trop important.

Cette étude a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique. Ainsi, au total, **186 retombées médias ont pu être décomptées**. L'audience cumulée des titres de presses, radios, télévisions et sites Internet qui ont relayé cette étude est estimée au minimum à 20 millions de personnes en France ! Au-delà de la presse spécialisée qu'Adessadomicile touche régulièrement avec ses différents communiqués de presse, cette fois, ce sont les médias généralistes qui se sont emparés du sujet. Pendant 24 à 48h, la thématique des aides sociales était au centre des conversations et était souvent la thématique choisie des différentes chaînes d'informations.

**« 186 retombées médias ont pu être décomptées suite à la diffusion de l'étude de non-recours. »**



## LA RÉPARTITION DES RETOMBÉES



\* Médias qui n'existent que sur Internet (ex. : Mediapart)

Au-delà de l'objectif médiatique, le but était également, voir surtout, de présenter aux institutions nos recommandations suite au constat d'un non recours massif aux aides sociales. Adessadomicile a ainsi communiqué auprès de l'ensemble des groupes politique de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi qu'à destination de madame Agnes BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé et madame Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente de la CNSA.

Dans ces courriers, Adessadomicile a notamment proposé :

- Contraindre les administrations compétentes (CNAF, CAF, Conseils départementaux) à communiquer auprès de leurs administrés sur les aides sociales disponibles et à apporter des indicateurs de performance dans les 3 ans à venir.
- Autoriser systématiquement les services à domicile à contribuer aux politiques publiques de prévention en siégeant au sein de toutes les instances de décision départementale (Conférence des financeurs, schéma départemental...), régionale (schémas régionaux de prévention élaborés par les ARS...) et nationale (plans nationaux de santé publique...)
- Rendre obligatoire et automatique l'envoi par les CAF et les CPAM d'une information sur les aides à la parentalité au moment des déclarations de grossesse et de naissance.
- Créer un observatoire national piloté par la CNAF permettant de retracer l'attribution et le non-recours aux aides, pour améliorer l'efficacité du système conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.
- Rendre obligatoire des modules de formation sur les dispositifs d'aides à domicile au sein des formations initiales des futurs cadres administratifs.
- Rendre obligatoire des modules de formation continue sur les dispositifs d'aides à domicile au sein des administrations compétentes (CCAS, UTPAS, CAF, Conseils départementaux, CPAM, CARSAT, ...).
- Garantir le contrôle des fonds dédiés aux personnes en perte d'autonomie.
- Instituer un pilotage national de la loi ASV par la CNSA.

# LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU FÉDÉRAL

Le Conseil d'Administration (CA) se compose de 24 membres (collège des bénévoles : 18 ; collège salariés : 6). Le Bureau se compose de 8 membres. Des notes d'informations et propositions d'orientations sont préparées, pour chacune de ces réunions, par l'équipe fédérale.

Le Conseil d'administration s'est réuni, en 2017, les 1<sup>er</sup> février, 26 avril, 14 juin, 22 septembre et 20 décembre. Onze réunions du Bureau fédéral ont permis la préparation de ces Conseils et de traiter des questions plus immédiates : les 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 31 mai, 28 juin, 12 juillet, 12 septembre, 11 octobre et 22 novembre. Le séminaire du Conseil d'Administration des 29 et 30 juin a accueilli les nouveaux administrateurs et chaque pôle a présenté ses activités.

Les débats ont porté sur les grandes orientations fédérales dans le cadre des politiques publiques, la structuration régionale de la Fédération, le suivi de la politique de développement du réseau Adessadomicile et l'avancement de la convention Adessadomicile 2020 avec le soutien de la CNSA.

Le CA examine aussi les candidatures présentées par les associations qui souhaitent rejoindre le réseau de la Fédération.

Le CA suit également, avec le plus grand intérêt, la dynamique régionale au travers des travaux menés par les délégations régionales.

Enfin, le CA est informé des nombreuses rencontres institutionnelles qui se tiennent sur les dossiers : personnes âgées / personnes handicapées, perte d'autonomie, santé et soins, famille, emploi et négociation sociale.

Le Bureau a examiné des questions spécifiques de certains adhérents.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31 DÉCEMBRE 2017)

### Administrateurs bénévoles

- Christian BAILLY (depuis le 14/06/17)
- Raymond CABERTY
- Jean-Paul CAMUS (depuis le 14/06/17)
- Isabelle de CAUMIA-BAILLENX
- Patrice DURAND
- Joël ECHEVARRIA
- Jean de GAULLIER
- Jean-Michel CLEMENCEAU (depuis le 20/12/17)
- Jean-Marie LADANT (du 14/06 au 22/11/17)
- Odile LALLEMAND
- Patrick MALPHETTES
- Dominique ORRIGONI
- Gilles PAILLAT
- Irène PERGENT
- Michel POULARD
- Jean-Hugues ROUX (depuis le 14/06/17)
- François SAHLER
- Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT
- Alain STIEVENART (depuis le 14/06/17)

### Administrateurs salariés

- Geneviève GAUDIN (depuis le 14/06/17)
- Jean-Luc FRINAULT (depuis le 14/06/17)
- David LAVEAU
- Marie-Hélène LEROY (depuis le 14/06/17)
- Éric VERNIER
- Delphine VINET (depuis le 14/06/17)

### Les membres du Bureau fédéral

- Patrick MALPHETTES (Président jusqu'au et depuis le 14/06/17)
- Michel POULARD (Vice-président depuis 14/06/17)
- Charley BALTZER (Trésorier jusqu'au 14/06/17)
- Jean de GAULLIER (Vice-président jusqu'au 14/06/17 et trésorier depuis le 14/06/17)
- Isabelle de CAUMIA-BAILLENX
- Odile LALLEMAND (Secrétaire jusqu'au et depuis le 14/06/17)
- Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT
- Christian BAILLY
- Gilles PAILLAT

## LES COMMISSIONS FÉDÉRALES

8 commissions fédérales mènent des travaux techniques et de réflexion tant à destination des adhérents que pour préparer les positionnements politiques de la Fédération. Ainsi, en 2017, des présidents, administrateurs, directeurs et cadres se sont réunis 2 à 4 jours par commission.

- **Commission Stratégie et Développement** : Les objectifs de cette commission sont autant internes qu'externes : définition de la charte d'animation du réseau, du développement des adhérents, des nouveaux partenariats à construire, d'une proposition de stratégie fédérale...
- **Commission Financière** : Elle a pour principale mission d'aborder le suivi financier de la Fédération et de proposer les évolutions nécessaires lui permettant d'assurer son équilibre.
- **Commission Personnes âgées et personnes en situation de handicap** : Elle a pour principale mission de contribuer au positionnement fédéral sur les grands volets de la politique d'action sociale auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle est force de propositions sur les opportunités d'évolution des métiers de l'aide et de l'accompagnement à domicile.
- **Commission Santé & soins et accueil de jour** : Elle a pour rôle de consulter les adhérents sur les différentes problématiques des associations et de construire les positionnements de la Fédération. Etant un lieu d'échange privilégié, elle favorise les remontées du terrain et permet de résoudre certaines difficultés rencontrées.
- **Commission Famille & Petite Enfance** : Elle a pour principale mission d'aborder, de réfléchir et de proposer des orientations sur les différents volets relatifs aux politiques d'action sociale et de veiller à leur mise en œuvre concernant les familles.
- **Commission Formation et Qualité de l'emploi** : Elle a pour objectif de participer à la définition de nos positionnements dans la politique de formation de la Branche, de réfléchir à l'offre de formation fédérale et à notre stratégie en terme de politique fédérale de formation.
- **Commission Technologies et Mutualisation des achats** : Lieu de réflexion et d'audition des fournisseurs avec lesquels la Fédération a ou pourra conclure des accords et des tarifs négociés, en particulier sur les logiciels métiers, la télégestion, la téléphonie, les boîtiers à clés, les solutions de communication entre structures/personnes aidées et proches ou toutes nouvelles fonctionnalités, ainsi que les technologies liées à la Silver économie.
- **Commission Qualité** : Sa mission consiste à exercer un pilotage du projet de certification (accompagnement des associations, partenariats...) ; à suivre et à réfléchir à l'évolution des labels ; à prendre position par rapport à l'actualité du référentiel.

## L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Antoinette AGUESSY (Conseillère Qualité & Développement)
- Sabine BERGER (Responsable adjointe Qualité)
- Angélique CAGNIN (Secrétaire)
- Lucie DESARBRES (Responsable Santé au travail et Impact Social)
- Didier DUPLAN (Directeur général adjoint)
- Delphine GUILLET (Conseillère SAAD PA-PH - Remplaçante A. SADRAN)
- Lisa KAMOISE (Assistante comptable)
- Léa LASSALLE (Assistante communication)
- Audrey LE BŒUF (Responsable du développement des régions)
- Françoise MARGULÈS (Conseillère gestion)
- Sandrine MORARD (Chef de projet programme Adessadomicile 2020)
- Marianne OSSART (Assistante de direction)
- Jérôme PERRIN (Conseiller famille et petite enfance)
- Yves PIOT (Juriste droit social)
- Catherine REQUIN (Responsable formation)
- Aurore ROCHETTE (Déléguée Santé & Soins)
- Laurent ROYER (Responsable administratif et comptable)
- Carine RYCKEBOËR (Responsable Emploi Formation)
- Aurélie SADRAN (Conseillère SAAD PA-PH)
- Monique SUTTER (Assistante formation)
- Cindy TAINE (Juriste droit social)
- Cyrille TISSOT (Juriste droit social)
- Christophe TROUSSEU (Responsable développement de l'OF)
- Hugues VIDOR (Directeur général)
- David ZEISLER (Responsable communication)



# UNE FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE

## PRINCIPALES REPRÉSENTATIONS PÔLE PA/PH

Le pôle SAAD PA-PH représente les adhérents Adessadomicile dans de nombreuses instances de concertations et de décision dont les principales sont :

### **CNAV** Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

La réforme « paniers de services », au-delà des expérimentations, a pris un peu de retard dans son application. Le bilan fait en 2017 n'aura pas d'effets concrets immédiatement en 2018, du fait des ajustements qui se sont avérés nécessaires pour mieux adapter les réponses aux attentes des personnes aidées, en tenant compte de leurs besoins et de leurs contraintes financières. Nous espérons que 2018 permettra de consolider la feuille de route d'un nouveau dispositif d'accompagnement dont la montée en charge se ferait à partir de début 2019.

### **CNSA** Caisse Nationale de Solidarité Autonomie

En 2017, la présidente de la CNSA ainsi que la Directrice ont terminé leurs mandats et ont été remplacées, respectivement, par Marie-Anne MONTCHAMP et par Anne BURSTIN.

La Fédération, quant à elle, a été réélue en 2017 en tant que membre suppléante du Conseil de la CNSA et, à ce titre, participe aux instances et contribue aux travaux et aux positionnements du GR31, collectif qui rassemble les organisations membres du Conseil d'Administration de la CNSA.

Comme les années précédentes, la Fédération participe aux commissions de travail « aide à la personne » et « financière » qui se déroulent en amont des Conseils d'Administration et qui sont des lieux de suivi de la mise en œuvre des politiques publiques.

### **HANDEO** Observatoire national des aides humaines

La valorisation du rôle des SAAD/SSIAD et SPASAD et de leur accompagnement auprès des personnes en situation de handicap est un point essentiel de reconnaissance. L'Observatoire, par ses études, ses enquêtes et ses travaux, contribue à cette évolution de la perception des services à domicile.

## ADESSADOMICILE A SIGNÉ, FIN AVRIL 2017, UNE CONVENTION DE PARTENARIAT « ALLIANCE DYNAMIQUE » AVEC LE GROUPE LA POSTE.

Cette convention repose sur la volonté commune, d'une part, de développer des collaborations au service des personnes et de la dynamique des territoires et, d'autre part, de proposer aux adhérents du réseau des sources de diversification de leurs offres auprès des personnes aidées, accompagnées et soignées. La Fédération souhaitait aussi, par cet accord, proposer des conditions d'achats spécifiques aux salariés des adhérents du réseau.

### **Dans cet esprit, plusieurs principes ont été retenus entre la Fédération Adessadomicile et le Groupe La Poste :**

- Construire des réponses de proximité au service du développement des territoires
- Favoriser le partage des lieux et des activités
- Accompagner les salariés du Groupe La Poste en recherche de mobilité professionnelle et favoriser le mécénat de fin de carrière
- Optimiser les parcs immobiliers et automobiles
- Accompagner les bénéficiaires des services adhérents et leurs proches pour lutter contre la fracture numérique
- Faciliter la mise en relation des adhérents avec les chargés de clientèle de La Banque Postale
- Créer les conditions d'accès aux salariés des adhérents Adessadomicile aux offres sociales de La Poste.

En 2017, les 4 axes privilégiés dans la phase de montée en charge de cette convention ont été les points 2, 3, 5 et 7. Toutefois, il est important que les adhérents puissent mesurer les impacts de ces dispositions pour leurs organisations et s'emparer des possibilités ouvertes par cet accord dont un premier bilan sera fait à mi-année 2018.

## « depuis 2015, plus de 300 000€ ont permis aux adhérents de se positionner sur des réponses diversifiées aux besoins d'accompagnement et de prévention »

### FRANCE SILVER ECO

France Silver Eco est une association qui fédère les acteurs de la Silver économie et contribue au développement de la filière, dont le déploiement, en complémentarité des aides humaines et de l'accompagnement au quotidien par les structures intervenant à domicile, repose sur des solutions facilitantes pour les personnes avançant et pour leurs proches. Adessadomicile est administrateur, membre du Bureau.

### MINISTÈRE-DGCS : COPIL SAAD Suivi de la mise en place de la loi ASV et tarification

Ce COPIL se réunit régulièrement sur différentes thématiques ou points d'avancement et, sur le dernier trimestre, plusieurs réunions ont eu lieu suite aux alertes remontées concernant les urgences en matière de tarification et d'équité sur les territoires.

### MISAP - DGE Mission des services à la personne - Direction Générale des Entreprises

Le comité de filière, initié en 2016, a pu se mettre en place courant 2017 afin de travailler sur des thématiques socio-fiscales, d'emploi-formation et d'attractivité du secteur ainsi que de qualité. D'autre part, comme les années précédentes, la MISAP a accompagné la Branche et la Fédération sur des développements de projets, dont la garde d'enfant à domicile.

### O.D.A.S. Observatoire national de l'action sociale

En tant que membre de la commission autonomie de l'ODAS, nous côtoyons de nombreuses directions techniques de l'autonomie des départements auprès desquelles nous apportons la vision fédérale des problématiques rencontrées mais aussi, et surtout, nous remontons les situations vécues par nos adhérents et les problématiques à résoudre pour, ensemble, être au plus près des attentes des bénéficiaires des aides sociales.

### INITIÉ EN 2015, LE PARTENARIAT NATIONAL AVEC LA FONDATION JM BRUNEAU PROLONGÉ EN 2017

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la fondation JM Bruneau a soutenu le réseau et ce sont, depuis 2015, plus de 300 000€ qui ont permis aux adhérents de se positionner sur des réponses diversifiées aux besoins d'accompagnement et de prévention, en lien avec les attentes des familles, des pouvoirs publics et des organismes qui contribuent au soutien à domicile, notamment via les conférences des financeurs.

En 2017, un recueil des actions de prévention a été réalisé, il a vocation à être actualisé en 2018 en s'appuyant sur les projets mis en place dernièrement par le réseau.

En 2018, la fondation JM. Bruneau renouvellera son soutien à l'ensemble des adhérents Adessadomicile ! Et sur 2015 à 2017, près de 98% des projets présentés ont été cofinancés !

Tous les adhérents, SAAD Famille ou PA/PH, SSIAD, SPASAD, CSI et Accueils de jour, peuvent s'inscrire dans des projets de prévention ou d'animation auprès des personnes avançant en âge et de leurs proches aidants.

La thématique dans laquelle doivent s'inscrire les projets est « l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ».

Les projets sélectionnés doivent être, par nature, des actions simples, reproductibles et dont l'effet est directement mesurable.

## PRINCIPALES REPRÉSENTATIONS PÔLE SAAD FAMILLE

### CNAF Caisse Nationale des Allocations Familiales

Depuis 2013 et la signature de la COG, la Fédération travaille avec la CNAF sur la mise en place d'un système de télé service. Stoppés puis repris à plusieurs reprises, les travaux devraient déboucher en 2018 sur un système de gestion de la demande des familles qui permettra de quantifier le nombre exact de demandes générées par les associations sur le service CDAP (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires, ex CAF Pro), en distinguant précisément celles ayant abouties sur une intervention et celles qui n'ont pas donné lieu à une mise en place du dispositif et pour quel motif de non-recours.

Depuis 2016, la Fédération représente les quatre fédérations de l'aide et l'accompagnement à domicile au Comité consultatif et de suivi de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires. Pour 2017 les travaux se sont concentrés essentiellement sur :

- Déterminer des bonnes pratiques par type de structure et d'équipement
- L'accompagnement et formation des salariés et bénévoles des structures
- L'intégration de la Charte dans les relations contractuelles caf-partenaires
- La définition de la procédure de remontée et d'analyse des cas potentiellement litigieux pour saisine du comité consultatif

### CNPE Conseil National de la Protection de l'Enfance

La Fédération représente l'UNIOPSS à la commission "prévention et repérage précoce" du conseil national de la protection de l'enfance. Les enjeux opérationnels sont :

- d'aider à la mise en place des protocoles de prévention et à leur évaluation
- définir des indicateurs de vulnérabilité
- recenser et faire connaître les pratiques préventives

Sur 2017, les travaux ont permis d'émettre des propositions sur :

- Une définition de la prévention en protection de l'enfance
- La sensibilisation de la population
- L'amélioration des partenariats
- L'amélioration du repérage précoce de l'inadéquation aux besoins de l'enfant

### DGCS Direction Générale de la Cohésion Sociale

En lien avec le bureau petite enfance et protection de l'enfance de la DGCS, les 4 fédérations ont réalisé un guide des bonnes pratiques pour le secteur famille. Il vient compléter le guide des bonnes pratiques PA/PH. Les conseils départementaux devront s'appuyer sur ces recommandations pour leurs relations avec les SAAD familles notamment dans le cadre d'un CPOM.

En parallèle à cela, des travaux pour l'écriture d'un guide sur les SAAD Familles est en cours de réalisation. Il servira de support de présentation des actions, des métiers, des financements, de l'organisation et de la législation des associations ayant une activité famille.

Enfin, l'année 2017 aura également servi à l'organisation d'une journée nationale sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile en direction des familles qui s'est déroulée en février 2018.

### DGEFP ET DGCS

#### Un EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) Petite Enfance conduit par l'État, la BAD et ALISFA (Acteurs du lien social et familial)

Les fédérations d'aide à domicile ont rejoint en avril 2015 l'EDEC Petite Enfance que l'Etat avait signé avec différentes fédérations et organisations (lucratives, particuliers employeurs et associatives) avec la volonté de développer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance, leur complémentarité, et la recherche de compétences spécifiques. Les travaux portent sur les thèmes suivants :

- **Axe 1** Montée en compétences des professionnels d'encadrement et de direction dans la prise en charge de la Petite Enfance collective ou individuelle
- **Axe 2** Sécurisation des parcours professionnels des salariés d'intervention auprès des enfants par le développement des compétences et l'identification des passerelles pour favoriser les possibles mobilités

Les travaux se sont terminés au cours du dernier trimestre 2017 pour une diffusion des livrables courant 2018

### DGE Direction générale des entreprises

Depuis le premier trimestre 2017, une convention entre la Fédération, UNA, UN-ADMR, Fnaafp/CSF, Familles Rurales, FESP et la Fédésap dans le cadre de la MISAP (Mission des services à la personne) a été signée pour la mise en œuvre de travaux portant sur 3 axes :

- Le développement de la notoriété de la garde d'enfants à domicile (GED)
- Un colloque sur la GED au salon des services à la personne 2017 (les 4 fédérations de l'USB n'ont pas souhaité s'associer à la FESP et la Fédésap pour cette action)
- La mise en place d'outils et d'un programme de formation pour les intervenants en garde à domicile d'enfants en situation de handicap (cette action ne concerne que les 4 fédérations de l'USB)

L'action Misap prendra fin au cours du dernier trimestre 2018.

## PRINCIPALES REPRÉSENTATIONS PÔLE SANTÉ & SOINS

2017 a permis de continuer les actions entreprises jusque-là, à savoir conserver une place prépondérante au sein du RNOGCS pour y faire peser la spécificité des centres de santé infirmiers négocier avec l'assurance maladie, porter la place du domicile et de ses acteurs dans la politique de santé et travail à une enquête de coûts pour les SSIAD.

### RNOGCS Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé

Dans la continuité des années précédentes, la Fédération est toujours très investie dans le cadre du Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS) et la Commission Paritaire Nationale des centres de santé (CPN). Le RNOGCS est un regroupement informel des fédérations et organisations reconnues représentatives des centres de santé par le Ministère en charge de la santé. Ce regroupement de 10 organisations a pour objectif de défendre les intérêts des centres de santé en ayant un positionnement partagé et une action commune vis-à-vis de l'assurance maladie et du Ministère en charge de la santé.

La CPN est une instance qui permet de mettre autour de la table les organisations gestionnaires représentatives des centres de santé et la CNAMTS afin de veiller à la mise en œuvre de l'accord national.

En ces deux lieux, la principale préoccupation en 2017 a été le suivi de mise en œuvre par les centres de santé du nouvel accord conclu en 2015 et notamment les réclamations des centres de santé sur les rémunérations issues de l'accord national.

Par ailleurs, la Fédération a continué de représenter l'ensemble des organisations gestionnaires de centres de santé membres du RNOGCS à la commission permanente de la conférence nationale de santé.

Lieu de concertation sur les questions de santé, la Conférence nationale de santé (CNS) est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé. Les travaux se sont focalisés en 2017 sur l'élaboration des avis relatifs à la Stratégie nationale de santé et aux projets d'ordonnance, de décrets et d'arrêtés relatifs aux centres de santé sur la proposition de la Fédération (pour accéder aux divers travaux de la CNS :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/avis-et-recommandations/>)

La Fédération fait également partie de la représentation restreinte du RNOGCS auprès du ministère au sein du groupe de concertation. Celui-ci s'est réuni très régulièrement cette année afin de permettre un réajustement des textes relatifs au fonctionnement des centres de santé. Participer à ces réunions permet de porter la vision politique de la Fédération pour les centres de santé infirmiers.

### NÉGOCIATION DE L'AVENANT N°1 À L'ACCORD NATIONAL

En parallèle, la négociation sur l'accord national a été ré-ouverte. Cette négociation s'est conclue par la signature de l'avenant n°1 à l'accord national des centres de santé, publié au JO le 17 novembre 2017.

**Cet avenant avait un triple objectif :**

- Transposer le contenu de la convention médicale aux centres de santé polyvalents et médicaux,
- Transposer le contenu de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé le 20 avril 2017,
- Modifications de formes notamment relatives au rapport d'activité.

Cet avenant a créé par ailleurs 3 contrats incitatifs en termes d'installation et de maintien de centres de santé polyvalents dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins ou des difficultés d'accès aux soins définies au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique ou dans des zones où les besoins en implantation de professionnels de santé ne sont pas satisfaits définies conformément au cinquième alinéa de l'article L.1434-7 du CSP dans sa rédaction antérieure.

La Fédération a âprement négocié pour que les trois contrats initialement réservés aux centres de santé médicaux et polyvalents au regard de l'accord national puisse bénéficier aux centres de santé polyvalent au sens du code de la santé publique et de l'ARS mais qui continuent d'appliquer l'accord national sous l'angle infirmier.

Cela avait pour la Fédération du sens pour aider certains centres de santé infirmiers à répondre aux besoins de la population en salariant un médecin.

En 2017, la Fédération et plus particulièrement le pôle santé et soins a poursuivi sa participation au comité national de pilotage du dispositif PAERPA et au suivi du plan relatif aux maladies neurodégénératives.

### LANCEMENT DES TRAVAUX POUR L'ENQUÊTE DE COÛT SSIAD

Le ministère des solidarités et de la santé à travers sa direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a annoncé sa volonté de relancer les travaux sur la tarification des SSIAD en commençant par vérifier la fiabilité du modèle tarifaire qui avait été proposé en 2010.

Pour ce faire, la DGCS avec l'appui de l'ATIH (agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation) a proposé de réaliser une enquête de coûts auprès de 200 SSIAD volontaires. Initialement les données « récoltées » auprès des SSIAD devaient être quasiment identiques aux éléments demandés en 2007 et 2012. Sous l'insistance de la Fédération, et ce afin que l'on puisse vraiment interroger le modèle tarifaire, les bordereaux de recueil ont été revus. Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc constitué des fédérations et de Directeurs de SSIAD, de l'ATIH et de la DGCS. De nombreuses réunions ont été nécessaires pour modifier les bordereaux et élaborer le guide méthodologique. Par ailleurs, dans le cadre de ces travaux la Fédération a obtenu le dédommagement des SSIAD participants à l'étude.

Finalement ce sont 265 SSIAD qui entreront dans le panel à des fins de réalisation de l'étude de coût.

La Fédération est également très investie dans le suivi de ce dossier et participe à chaque phase.

# UNE FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ



## PRÉSENCE D'ADESSADOMICILE AUPRÈS DES ADHÉRENTS

La Fédération est allée à la rencontre des adhérents plus de 160 fois au cours de l'année 2017. Ces déplacements ont été réalisés par des membres du Bureau fédéral ainsi que l'équipe fédérale.

<b>Nombre total de déplacements</b>	164
<b>Déplacements dans le cadre des délégations régionales</b>	76
<b>Soutien aux associations : Santé et soins, Personnes âgées, Personnes handicapées, Famille</b>	88

## LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES EN 2017

Au cours de l'année 2017, **29 réunions régionales** ont été organisées dans les **13 régions** de France métropolitaine pour permettre la dynamisation du réseau Adessadomicile.

Ces rencontres ont réuni les adhérents sur les dossiers fédéraux et les principales thématiques du secteur de cette année qu'ont été les CPOM, l'accord national pour les centres de santé, les évaluations internes et externes, le recrutement, ... le plus souvent avec la participation de l'équipe fédérale (président, directeur général, responsables de pôles).

<b>RÉGIONS ET TERRITOIRES</b>	<b>NOMBRE DE RÉUNIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES EN 2017</b>
Auvergne Rhône-Alpes	3
Bourgogne Franche Comté	2
Bretagne/ Pays de Loire	2
Centre-Val de Loire	2
Grand Est	1
Guadeloupe	3
Hauts-de-France	5
Île-de-France	3
Martinique	3
Normandie	2
Nouvelle-Aquitaine	3
Occitanie	1
Provence Alpes Côte d'Azur	1



Les délégués régionaux assurent l'animation des réunions : préparations des ordres du jour, coordination des réunions, mobilisation d'experts, lien avec les associations adhérentes, contacts avec les partenaires.

Les délégués régionaux ou les membres de la délégation participent également, dans le cadre de leur mandat, à des réunions avec les collectivités territoriales et institutions : Conseil régional, ARS, Conseil départementaux, ... et avec des représentants institutionnels de la Branche de l'aide à domicile, de l'UDES et de l'Économie sociale. Ils interviennent enfin auprès des adhérents et des prospects.

## LISTE DES DÉLÉGUÉ(E)S RÉGIONAUX ET TERRITORIAUX (AU 31 DÉCEMBRE 2017)

<b>GRAND EST</b>	→ Sylvie WOLFF	→ CSI - Colmar (68)
<b>AUVERGNE/RHONE-ALPES</b>	→ Elisette PRADES	→ SEVE - Bourgoin Jallieur (38)
<b>Délégué territorial Auvergne</b>	→ Jérôme RAYNAUD	→ Val de Cher Services (03)
<b>BOURGOGNE/FRANCHE COMTE</b>	→ Laurence MEINIER	→ Centre de soins de Nevers (58)
<b>BRETAGNE</b>	→ Jean- Luc FRINAULT	→ HANDICAP Services 35 - Acigné (35)
<b>CENTRE VAL DE LOIRE</b>	→ Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT	→ PROXIMITE SERVICES - Olivet (45)
<b>GUADELOUPE</b>	→ Raymond CABERTY	→ Accueil "La Providence" - Abymes (97)
<b>HAUTS DE FRANCE</b>	→ Jean-Pierre LEDEZ	→ ASAP - Arras (62)
<b>NORMANDIE</b>	→ Sandrine AVENEL	→ AID 76 - St-Léger-du-Bourg-Denis (76)
<b>ILE DE FRANCE</b>	→ Odile LALLEMAND	→ AFAD Ile de France - Paris (75)
	→ Claudine NADO	→ PRESENCE 2000 - Pontoise (95)
	→ Michel COUTAREL	→ AIDOM EXPERT - Lognes (77)
<b>MARTINIQUE</b>	→ Francis RIFAUX	→ ADAFAE - Fort-de-France (97)
<b>MAYOTTE</b>	→ Poste vacant	
<b>OCCITANIE</b>	→ Patrick MALPHETTES	→ APAS 82 - Castelsarrasin (82)
<b>PACA-CORSE</b>	→ Gérard RATHERY	→ AMFD - Marseille (13)
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	→ Madeleine LECUYER	→ AI'DOM - Le Mans (72)
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	→ Jean-Jacques LABETOULLE	→ ADPAD - Limoges (87)

# UNE EXPERTISE SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

## Pôle Santé & soins

La Fédération accompagne ses adhérents dans la gestion quotidienne de leurs activités en élaborant des notes techniques, des informations sur l'évolution de la réglementation, des modèles et outils ainsi qu'en répondant à leurs questions.

En 2017, la Fédération a accompagné plus particulièrement les centres de santé infirmiers dans le cadre de la déclaration sur la vérification de leur juste rémunération dans le cadre de l'accord national mais également les SPASAD avec la réalisation d'un certain nombre d'outils afin de les accompagner dans leur démarche de coordination et d'inscription dans l'expérimentation SPASAD issue de l'article 49 de la loi ASV.

Pour les centres de santé infirmiers, cet accompagnement s'est traduit par la vérification d'une quarantaine de dossiers (mise en rapport entre la déclaration du centre sur la plateforme, le réalisé et le retour de la CPAM). Au total la Fédération aura permis d'identifier environ 184 000 euros dus par la CNAMTS aux centres. La Fédération a également accompagné les adhérents dans la formulation et le suivi des réclamations auprès de leur CPAM.

**Pour les SPASAD, cet accompagnement s'est traduit par la réalisation des outils suivants :**

### CONSTITUTION DU SPASAD

- Modèle de convention de coopération ayant pour finalité la création d'un SPASAD

### CPOM

- Cadre juridique du contenu d'un CPOM
- Exemple de CPOM avec conseils de rédaction

### ÉVALUATION DES BESOINS ET PIAAS

- 5 exemples de projets individualisés d'aide et d'accompagnement
- Exemple de document d'évaluation des besoins
- Outils de l'Anesm pour le repérage des risques liés aux personnes âgées

### FICHES DE POSTES ET OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC

- 3 modèles de fiches de poste : référent unique, responsable de SPASAD, responsable de secteur
- Outil d'autodiagnostic de la mise en place du SPASAD et de ses outils

### LES OUTILS DU SPASAD

- Outils de liaison : mode d'emploi de l'outil de liaison et modèle d'outil de liaison, grille d'analyse de l'outil de liaison
- Outils de la loi 2002-2 : DIPC, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, grille d'analyse documentaire, grille d'analyse du livret d'accueil et règlement de fonctionnement

### PROJET DE SERVICE TERRITOIRE ACTIONS PRÉVENTION

- Supports de projet de service : outils d'analyse du projet de service, modèle de trame de projet de service, guide de méthodologie pour mettre en place le projet (modèle de calendrier et suivi des groupes de travail)
- Supports pour les actions de prévention : exemple d'appels à projet, exemple de plan d'actions rempli, trame de fiche action prévention
- Supports « territoire et partenariats » : grille d'analyse du positionnement de la structure sur le territoire

**Le pôle santé et soins de la Fédération apporte son soutien aux adhérents en répondant à leurs questions quotidiennes.**

### **QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À L'ACTIVITÉ GÉRÉE**

- Les normes que les CSI doivent respecter en matière de locaux
- Les normes que doivent respecter les CSI en matière de gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux
- Le calendrier d'auto-évaluation et d'évaluation externe pour les services de soins infirmiers à domicile
- L'interdiction de publicité en CSI
- La personne de confiance en SSIAD
- Le partage d'informations

### **QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION QUOTIDIENNE DES ACTIVITÉS DE SOINS**

- La cotation d'actes de soins infirmiers dans le cadre de la NGAP
- Recours pour indus en SSIAD
- Modification du projet de santé
- Procédure de rupture d'une prise en charge
- Convention CSI/HAD
- Convention SSIAD/IDEL
- Délai de conservation des dossiers de soins infirmiers
- Conditions de mise en œuvre de l'éducation thérapeutique du patient
- Vaccination anti-grippale

### **QUESTIONS RELATIVES AUX LIMITES DE COMPÉTENCES**

- La pose de bas de contention
- L'aide à la prise de médicaments
- L'aspiration endo-trachéale
- La pose de pénilex

### **QUESTIONS LIÉES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

- L'embauche d'aides-soignantes en CSI
- Les actes relevant de la compétence des aides-soignantes
- Les actes relevant de la compétence d'une AMP

### **ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS**

- La création d'un SPASAD
- La création d'un centre de santé infirmiers
- La transformation d'un centre de santé infirmiers en centre de santé polyvalent
- La méthodologie de réponse à un appel à projet
- Participation de centre de santé infirmiers dans les maisons de santé
- Accompagnement dans le cadre de la réflexion sur une mutualisation des moyens et complémentarité aide et soins

Pour faire un tour de panorama des évolutions du secteur et sensibiliser les adhérents à celles-ci de manière à ce qu'ils puissent se les approprier, deux journées spécifiques ont été organisées.

La première journée a été consacrée aux actualités des SSIAD et des CSI, à travers notamment une présentation des CPOM et un point d'étape sur les expérimentations SPASAD. La seconde partie de la journée a été tournée vers les CSI avec un retour sur la première année de mise en œuvre de l'accord national et la problématique du tiers payant sur la part complémentaire.

La seconde journée concernait plus particulièrement les accueils de jour. Cette journée organisée au sein d'un accueil de jour adhérent a permis de faire un tour d'horizon des principaux sujets d'actualité, à savoir les CPOM, les incidences de la loi ASV, les plateformes de répit et les relations possibles avec France Alzheimer.

# UNE EXPERTISE SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

## Pôle Enfance-Familles

### LE MOIS DE LA FAMILLE

En novembre 2017, la Fédération Adessadomicile a organisé avec les associations de son réseau «Le mois de la famille ». Au cours de cette période, également le mois de l'ESS, de nombreux événements imaginés par les associations se sont déroulés sur l'ensemble des territoires. Les participants ont pu bénéficier d'un accompagnement fédéral au travers de plusieurs outils de méthodologie et de communication.

### POURQUOI UN MOIS DE LA FAMILLE ?

Dans un contexte difficile pour les SAAD Familles principalement en raison d'une baisse générale de l'activité et des difficultés pour recruter du personnel d'intervention (notamment les TISF), la gouvernance de la Fédération soutenue par le pôle enfance familles a souhaité faire de l'année 2017 l'année de la famille.

Le secteur de l'aide à domicile auprès des familles souffre également d'un manque de notoriété qui nuit à son activité et à sa reconnaissance. De ce constat est née l'idée d'organiser plusieurs événements simultanément sur les territoires car les problématiques ne sont pas toujours identiques.

### Le mois de la famille (MDLF), c'était :

- Faire de l'année 2017 une année marquante sur les sujets autour de la famille
- Faire ressurgir les problématiques qui touchent la majorité des SAAD (baisse de l'activité CAF, manque de TISF, activité en manque de reconnaissance, difficultés de communiquer, ...)
- Construire un projet avec les autres associations du champ de la famille sur les territoires
- Promouvoir des actions innovantes
- Accompagner des initiatives territoriales sur un plan national
- Se faire connaître et reconnaître
- Ne pas lier la réussite d'un événement à son affluence, mais à sa pertinence
- Faire connaître auprès des familles les métiers et les champs d'intervention de l'aide à domicile
- Organiser un événement sur mesure et ciblé (prescripteurs, familles, partenaires, ...)
- Lier de nouveaux partenariats

### RETOUR SUR LE MOIS DE LA FAMILLE EN CHIFFRES

#### LA PARTICIPATION

• Une trentaine d'événements pour environ 25 associations (sur une cinquantaine) sous différents formats : tables rondes, projections de film, café rencontres, vides grenier, rencontres parents-association, forums etc...

#### DES RETOMBÉES PRESSE

- 26 articles de presse en PQR sur le MDLF ou le métier de TISF (Dont 6 pour l'Alsace et 3 pour l'Aisne — un panorama Presse est disponible)
- 1 reportage sur une TV locale de St Quentin
- 3 reportages radios en Martinique et en Guadeloupe
- 1 plateau TV au journal de 20h de la Guadeloupe



## UNE PRÉSENCE FORTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- 6 clips vidéo sur les métiers de l'AAD familles diffusés sur twitter, la chaîne YouTube de la Fédération et la newsletter
- + de 50 tweets
- + de 165 retweets et 160 like
- 46 200 vues sur twitter

Pour beaucoup d'associations, le mois de la famille a permis de développer ou de renforcer de nouveaux partenariats (centres sociaux, Pôle Emploi, élus...).

Les échanges avec la presse, qui habituellement se déplacent peu, (la Fédération proposait un dossier de presse) ont permis d'accroître la notoriété des associations sur leur territoire et de mieux faire connaître les métiers de l'aide à domicile.

L'occasion, également, pour les associations de mobiliser le personnel d'intervention pour l'organisation des événements renforçant parfois la cohésion des équipes mobilisées sur le mois de novembre.



### PETITE ENFANCE : GARDE D'ENFANTS À DOMICILE EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre des travaux initiés précédemment par les 4 fédérations associatives sur le développement de la GED pour les enfants de moins de trois et plus de trois ans (création de

nouveaux services, outils pédagogiques, formation des intervenants...) le constat a été fait que la GED est aujourd'hui un mode de garde particulièrement adapté aux besoins des enfants en situation de handicap ; pour autant, il suppose des capacités particulières pour atteindre le niveau de qualité attendu.

C'est donc à partir de ce constat que nous avons mené une action qui a pour objectif de modéliser une offre spécifique lisible et qualitative auprès des publics cibles grâce à la construction d'outils de formation pour les intervenants à domicile (4 jours et disponible prochainement) mais également la conception d'outils pédagogiques, en adaptant aux enfants de 0 à 6 ans et en situation de handicap, la mallette pédagogique réalisée en 2016.

### L'ÉTOILE DE PROGRESSION

La Fédération Adessadomile a développé et expérimenté un modèle d'évaluation de l'impact social pour ses structures adhérentes exerçant une activité auprès des familles via l'outil Etoile de progression.



#### Caractéristiques de l'Etoile des familles

Cet outil est composé d'une étoile à dix branches autour des objectifs généraux de l'accompagnement d'une TISF, tels que la santé de l'enfant, sa sécurité, ses besoins émotionnels etc. Par rapport à chacun de ces objectifs et sur la base d'un dialogue, le professionnel et les parents évaluent conjointement la situation. Ce diagnostic est reconduit une ou deux fois pendant l'accompagnement en fonction de sa durée afin de mesurer son évolution.

#### Former un grand nombre de TISF sur l'outil

Pour une meilleure diffusion et utilisation de l'outil, la Fédération propose une offre de formation obligatoire mais plus adaptée aux associations. Pour ce faire, nous avons décidé de former en interne une personne habilitée à former les TISF et les responsables de secteurs. Une option qui permet de proposer une offre financièrement plus intéressante et une disponibilité plus rapide pour la mise en place de sessions. En 2017, ce sont ainsi environ 45 TISF et 5 Responsables de secteurs qui ont été formés. L'objectif pour 2018 est de donner accès à l'Etoile de progression à plus de 120 TISF. Les données combinées dans les prochains mois permettront d'accroître le travail de valorisation du métier de TISF que mène la Fédération depuis de nombreuses années.

# UNE EXPERTISE SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

## Pôle PA/PH

L'année 2017 a, malheureusement, vu la situation se dégrader pour de très nombreux SAAD PA/PH dont les départements, d'une part, ont tardé à mettre la loi ASV en place et, d'autre part, ont commencé une ré-organisation de leur territoire sans toujours appliquer les dispositions réglementaires.

Ainsi, de nombreux adhérents se sont vus proposer ou imposer des contrats bien éloignés des CPOM dont la Fédération continue à penser qu'il s'agit d'un instrument de régulation important et intéressant quand il est mis en place après concertation, avec des objectifs concertés et des moyens permettant de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des personnes fragiles, dans une logique de partenariat pour proposer un accompagnement global aux personnes qui en ont besoin.

Dans ce contexte, le pôle PA/PH a accompagné de nombreux adhérents dans cette démarche, a réalisé un guide CPOM, s'est concerté avec le pôle formation afin de mettre en place un programme CPOM adapté et a consacré une partie de la journée nationale du 21 novembre à ces questions de contractualisation ainsi qu'à la déshabilitation à l'aide sociale qui se généralise, au détriment des personnes aidées puisque ces services sont détarifés sans motif ni respect de la procédure prévue dans le L. 313-9 du CASF.

La Fédération a activement participé aux groupes de travail sur « l'allocation de ressources des SAAD », mis en place fin septembre par la DGCS et la CNSA. Ces travaux devaient initialement se terminer fin 2017 mais ils se prolongeront théoriquement jusqu'en juin 2018. La commission PA/PH de décembre a proposé un modèle de solvabilisation au conseil d'administration du 20 décembre, qui l'a voté à l'unanimité. Ces propositions, soumises à la DGCS et à la CNSA, reposent sur le financement par la solidarité nationale des missions d'intérêt général, sur la reconnaissance des coûts liés aux interventions, sur la contractualisation de CPOM et sur des dotations globales (ou des financements à la fonction) permettant aux SAAD d'adapter leurs interventions au plus près des besoins des personnes.

Nous avons alerté de la situation l'ADF, la CNSA et, à plusieurs reprises les pouvoirs publics et nous regrettons l'absence de réponses, tout comme le fait que notre Ministre n'ait pas cité le domicile dans ses vœux 2018.

Parallèlement, les évolutions réglementaires ont amené le pôle, en lien avec le pôle qualité, à modifier plusieurs modèles d'outils de la loi 2002-2, qui s'imposent à tous les SAAD depuis les décrets d'application de la loi ASV.

L'année 2017, pour les personnes en situation de handicap, a été marquée par les travaux de la commission autour de l'habitat inclusif et du handicap psychique.

Ce programme que s'était fixé le pôle a été rejoint par l'actualité.

En effet, un assouplissement des conditions de mutualisation de la PCH, ouvrant des nouvelles possibilités pour les habitats partagés, a fait l'objet d'une recommandation de la DGCS aux MDPH. D'autre part, un décret est venu préciser quelques points importants pour mieux adapter la PCH aide humaine aux personnes en situation de handicap psychique. Au-delà d'une note informant le réseau, afin que les adhérents aient un rôle de conseil auprès des personnes accompagnées, il faut souligner que ce décret a été complété d'un guide méthodologique à destination des MDPH. Logiquement, cela doit permettre une meilleure compensation auprès des personnes accompagnées et, donc, un positionnement ré-affirmé des SAAD comme professionnels de cet accompagnement, éventuellement en relais d'autres lieux de vie ou d'activités.

La journée nationale PA/PH du 21 novembre a été l'occasion d'avoir un retour d'expériences sur ces différents points ainsi que le témoignage d'une MDPH.

Les SAAD PH devront particulièrement se positionner sur ces situations, dans les démarches initiées sur les territoires suite au rapport Piveteau « Zéro sans solution » devant aboutir à un meilleur positionnement des différents acteurs afin de proposer des « plans d'accompagnements globaux ».

# DÉMOGRAPHIE



Autre stratégie qui va se mettre en place : les projets territoriaux de santé mentale (PTSM). Ce décret amène les acteurs du domaine sanitaire et ceux du secteur social et médico-social à travailler ensemble à l'élaboration des futurs PTSM qui s'imposeront à tous.

Le décret définit l'initiative des acteurs et le rôle des ARS dans l'élaboration et l'approbation des diagnostics et PTSM, élaborés à l'initiative des acteurs du territoire des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Cette prise en compte de l'accompagnement des situations liées à la santé mentale et aux problématiques de vie sociale des personnes concernées, dans une volonté de coordination des acteurs sur le terrain est une évolution significative. Les SAAD ont toute leur place dans les réflexions sur les territoires et dans l'aide et l'accompagnement qu'ils peuvent apporter, en complémentarité des autres acteurs.

Le développement des actions de prévention et des aides techniques ou technologiques, appuyé de façon significative par la généralisation des conférences des financeurs (CdF), est à souligner.

On a pu constater que le nombre de réponses aux appels à projet des CdF s'est nettement amplifié, ce qui nécessite de parfaitement connaître les besoins des personnes aidées et de leurs proches sur son territoire et d'être innovants pour pouvoir se positionner et voir ses projets retenus.

Pour la 3ème année, la fondation JM. Bruneau a soutenu les adhérents de la Fédération et a pu, ainsi, cofinancer des actions proposées par les adhérents aux conférences des financeurs.

La question de la fracture numérique est un point saillant de l'évolution nécessaire des services intervenant à domicile et la signature de la convention « Alliance Dynamique » avec la Groupe La Poste en 2017 a contribué à atteindre cet objectif, avec le prêt de tablettes numériques pour organiser des ateliers collectifs ainsi que la négociation de tablettes à des tarifs préférentiels, liés à un cofinancement exceptionnel de la fondation JM. Bruneau, pour permettre la montée en puissance dans les structures de compétences dédiées à un accompagnement individuel sur le numérique, en lien avec le maintien du lien social, essentiel pour les personnes avançant en âge ou isolées.

Le bilan national des conférences des financeurs fait ressortir qu'il y a encore à progresser en efficacité et en innovation : c'est tout l'enjeu pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, non seulement pour répondre aux attentes de publics dont les besoins évoluent mais, aussi, pour diversifier leurs activités. La loi ASV est liée à ce jour à un financement annuel (la CASA), ce qui peut constituer un frein au développement d'actions qui peuvent avoir besoin de temps pour trouver leur public. Face au succès de ce dispositif, nous savons que des réflexions sont en cours pour le pérenniser et, si possible, le rendre pluriannuel.

## QUELQUES-UNES DES AUDITIONS ET DES INTERVENTIONS EN 2017 DU PÔLE PA/PH

→ Rapport Labazée (loi ASV – tarification des SAAD)

→ Loi ASV :

- IGAS

- Mmes les députées Firmin Le Bodo et Lecocq, rapporteuses de la loi ASV

→ Fondation Médéric Alzheimer : Assises du Vieillissement cognitif, atelier « ruptures des parcours de vie, ruptures d'accompagnement »

→ Assises du Domicile : tarification et financement des SAAD, mise en œuvre de la Loi ASV, Silver Économie

→ Colloque Fondation de France, atelier « technologies, qualité de vie au travail, qualité de vie des personnes âgées »

# PROGRAMME ADESSADOMICILE 2020

L'année 2017 est la troisième année d'exécution du programme, elle se situe donc à la moitié du parcours de ce grand programme avec trois actions achevées à fin 2017.

L'avancement du programme est inégal suivant les actions : la construction du référentiel fédéral a tenu ses promesses tandis que le système d'information fédéral s'est heurté à de multiples obstacles qui ont considérablement retardé son développement.

La mobilisation du réseau s'est poursuivie en 2017 sous des formes différentes de celles déployées en 2016 :

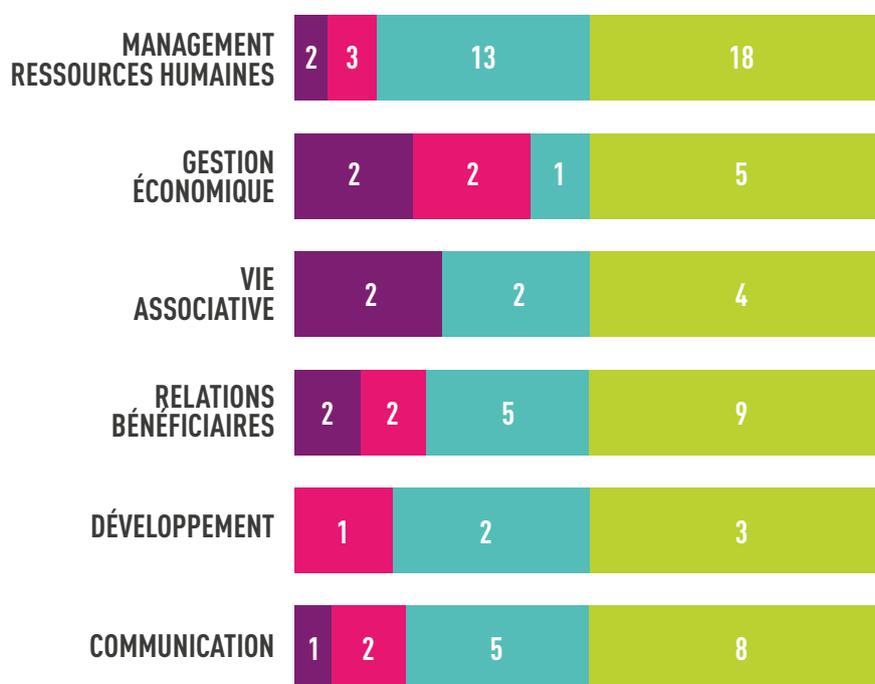
- Un film a été réalisé pour témoigner de l'avancement du système d'information fédéral et du centre de ressources fédéral. Il a été diffusé lors de l'Assemblée Générale, de la Journée Nationale des Directrices et Responsables et a été visionné à 144 reprises en ligne au cours de l'année.
- Un atelier a été organisé avec le Conseil d'Administration lors du séminaire afin de sensibiliser les administrateurs aux enjeux repérés sur la vie associative au sein des associations du panel.
- Une présentation interactive a été faite lors des journées des Directeurs et Responsables de services

Enfin, l'équipe fédérale a été très mobilisée sur la construction du centre de ressources fédéral à de multiples reprises.

## RÉFÉRENTIEL FÉDÉRAL

L'ensemble des diagnostics des 33 associations du panel ont été achevés. Les thématiques prioritaires qui s'en dégagent sont le management, la gestion économique et financière, le développement stratégique et enfin la communication. Tous les plans d'action établis en concertation entre les consultants d'Amnyos et les dirigeants des structures ont été analysés et validés au niveau fédéral. Ils se sont déroulés sur des temps plus longs que prévu, du fait notamment de la faible disponibilité des directrices/directeurs et de leurs équipes. Le travail mené au sein des associations a abouti à la production de 106 outils et documents ayant vocation à devenir des modèles fédéraux, des méthodes ou des illustrations. Tous les outils ont été analysés et expertisés par l'équipe afin de déterminer les outils qui seront capitalisés dans le centre de ressources et sous quelle forme : modèle, méthode ou illustration. Au final, 47 documents, se répartissant suivant le graphique ci-contre, ont été retenus.

## PRODUCTIONS CAPITALISÉES



• Modèle / outils • Méthodes • Illustrations • Total

# « Plus de 500 000 euros ont été distribués aux associations qui sont entrées dans le programme Adessadomicile 2020. »

## SYSTÈME D'INFORMATION FÉDÉRAL

Nous avons poursuivi les travaux engagés en 2016 avec les éditeurs de logiciel métier. Initiés avec 7 éditeurs (Apologic, Albus, Fiducial Informatique, Infologis, Médisis, RM informatique et Ximi), les travaux ont été finalisés avec 4 éditeurs : Apologic, Infologis, Médisis et Ximi grâce à la tenue de 4 réunions. L'objectif était de définir avec eux les fonctionnalités à intégrer dans chacun de leurs logiciels afin de permettre l'envoi automatisé des trois types de données attendues par la Fédération pour alimenter sa base de données statistiques : les données RH (DSN), les données comptables (FEC) et les données « prestation » issues du logiciel de planification.

En parallèle, un appel d'offres a été lancé début janvier pour sélectionner le prestataire en charge du développement de l'outil informatique. Un premier appel d'offres s'étant révélé infructueux, un second a été lancé en mai. Deux prestataires ont répondu et le comité de pilotage a sélectionné Klee Group début septembre après audition. Les échanges avec les prestataires dans la phase de consultation ont mis en évidence des points de blocage majeurs ne permettant pas de lancer le développement de l'outil statistique.

Ce projet ambitieux a pris du retard car il présente une complexité et des enjeux tels que la Fédération a préféré prendre le temps nécessaire afin de garantir que l'outil développé ne soit pas obsolète avant même d'être déployé.

## TÉLÉGESTION : 51 ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS L'ACTION

En début d'année, Adessadomicile a réalisé une enquête qualitative auprès de SAAD famille afin de compléter l'étude d'impact de la télégestion au sein des SAAD PA/PH réalisée dans le cadre du bilan produit à la CNSA. L'objectif est de capitaliser les expériences et de les diffuser largement au sein du réseau.

Une large prospection téléphonique a été organisée entre juin et septembre 2017 sur l'ensemble des SAAD PA/PH du réseau afin de garantir que l'ensemble des associations concernées ont bien eu connaissance du dispositif de financement de la télégestion mobile et de connaître plus précisément le niveau d'équipement en télégestion mobile du réseau.

98 associations ont ainsi été contactées dont 22 sont déjà équipées en télégestion mobile. Parmi les associations non équipées, seulement 15 se sont montrées intéressées par le dispositif du programme.

Au cours de l'année, la Fédération a accompagné 32 associations dans leur réflexion de mise en œuvre de la télégestion mobile dont 11 sont entrées dans le dispositif en 2017. Entre la prospection et les échanges avec les adhérents à leur demande, la Fédération a donc informé directement 129 associations de l'action télégestion mobile.

## ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES QUALITÉ

Le pôle qualité a achevé en 2017 la gestion du projet de labellisation Handéo/Certification AFNOR.

Au-delà des résultats obtenus pour les associations accompagnées, la Fédération a capitalisé les expériences d'associations déjà certifiées et labellisées au travers du programme afin de partager les pratiques avec tous les adhérents candidats à la labellisation.

## COORDINATION AIDE ET SOINS

L'accompagnement des 19 SAAD engagés dans la démarche depuis le deuxième semestre 2016 s'est achevé en 2017.

L'accompagnement s'est déroulé sous forme de formations collectives et d'accompagnements individuels sur site. 9 journées collectives de formation ont eu lieu entre janvier et mai 2017, correspondant à 99 journées-participants et 16 jours sur site ont été réalisés.

32 documents ont été produits grâce aux accompagnements et mis à disposition de l'ensemble du réseau via l'extranet de la Fédération. Sur ces 32 documents, 6 sont spécifiques, 15 peuvent être adaptés aux SAAD et 11 sont non spécifiques et peuvent être utilisables en l'état par tout adhérent quelle que soit son activité.

# UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS

## JURIDIQUE

### LE CONSEIL AUX ADHÉRENTS

Le service juridique est régulièrement sollicité pour les problématiques récurrentes suivantes :

→ **Relations individuelles du travail :**

- Contrat de travail (modèle de CDD et CDI, contrats aidés...)
- Congés payés
- Temps partiel thérapeutique
- Durée de travail (repos hebdomadaire, interruption de travail dans la journée, pause, durées maximales de travail, planning de travail...)
- Temps partiel (durée minimale de 24 heures...)
- Suivi médical et procédure d'inaptitude, issus de la loi « Travail » du 8 août 2016
- Sanctions disciplinaires dont le licenciement
- Rupture conventionnelle
- Licenciement (motivation, réparation du licenciement irrégulier ou sans cause réelle et sérieuse, inaptitude,...), télétravail issus des ordonnances « Macron » du 22 septembre 2017.

→ **Relations collectives de travail :**

- Élections professionnelles
- Rôle et attributions des différentes institutions représentatives du personnel
- Mise en place d'une DUP et du CSE • CHSCT • Droit d'alerte
- Règlement intérieur
- Rupture conventionnelle collective, négociation collective notamment en l'absence de délégués syndicaux et négociations obligatoires, mise en place du comité social et économique, issues des ordonnances « Macron » du 22 septembre 2017.

→ **Service mandataire (particulier employeur) :**

- Droit disciplinaire
- Décès et hospitalisation du particulier employeur
- Obligation en matière de médecine du travail

→ **Droit des associations :**

- Statuts et règlement intérieur
- Publicité
- Structuration des partenariats

« Le pôle juridique a répondu à 2 789 questions posées par les adhérents en 2017. »

## LES QUESTIONS LIÉES À L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Les actualités les plus importantes publiées sur le site internet sont :

- **Agrément des avenants en mars 2017** : n°29 sur la subrogation des indemnités journalières complémentaires, n°30 sur la complémentaire santé et n°31 sur la valeur du point
- **Avenants signés et agréés en 2017** : n°32 sur les frais des représentants nationaux au sein des commissions paritaires CPPNI, CPNEFP et CPREFP, n°33 sur la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et n°34 sur la formation professionnelle
- **Avenant non agréé** : n°35 sur la valeur du point
- **Avis d'interprétation CPPNI** : temps de déplacement les dimanches et jours fériés ; maintien de la complémentaire santé pendant l'AT-MP ; prise en compte des heures supplémentaires au-delà de 40 heures hebdomadaires dans le cadre de la modulation ; temps partiel thérapeutique dans le cadre de la modulation ; application des primes d'encadrement en cas d'absence
- **Compte pénibilité et référentiel pénibilité de branche BAD** : obligations de l'employeur, résultats et homologation du référentiel de pénibilité BAD
- **Loi « Travail » du 8 août 2016** : santé au travail : suivi médical et inaptitude au travail ; gestion de l'inaptitude : constatation, consultation des délégués du personnel, obligation de reclassement, rupture du contrat de travail et indemnités
- **Loi « Travail » du 8 août 2016** : le volet sur la durée du travail et les congés porte sur la nouvelle architecture dans le Code du travail (règles d'ordre public, règles de la négociation collective et règles supplétives) et le principe de la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche. La loi traite notamment de la durée légale et durées maximales de travail, des heures supplémentaires et de l'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
- **Décret du 25 septembre 2017** : indemnité légale de licenciement : ordonnance « Macron » n°2017-1387 du 22-09-2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail.

## CONSEIL GESTION

### LES MISSIONS GÉNÉRALES

- **L'information et le conseil sur les différents volets liés à :** • La paie • La fiscalité • La comptabilité  
171 associations ont pris contact en 2017 (sur les 353 associations du réseau) soit 51% du réseau.
- **L'accompagnement des adhérents dans le domaine de la gestion :** • En établissant, à la demande des associations, des « bilans imagés » ; le bilan imagé est une présentation graphique originale, pédagogique des comptes annuels, utiles pour les Conseils d'administration, assemblées générales • Dans l'analyse de la gestion comptable et financière, du plan de trésorerie • Dans l'aide à l'élaboration d'outils de pilotage • Dans l'aide à la constitution de dossiers à déposer devant différentes institutions comme le dossier de demande de fonds de restructuration en 2012, 2013, 2014 et 2016 et 2017 envoyés aux ARS.
- **La veille sociale et la diffusion de l'information**
- **La contribution à la vie fédérale** (notes techniques, newsletter, ...).

### LES DOSSIERS DE L'ANNÉE

#### 5<sup>ÈME</sup> FONDS DE RESTRUCTURATION

Par rapport aux années précédentes (le dernier en 2016), une particularité a émergé cette année, la situation des Saad diffère selon que le département dont ils relèvent s'est manifesté ou pas auprès de la CNSA pour signer une convention.

**Les fonds d'appuis pour 44M€ sont alloués aux départements.**

67 départements ont déposé une demande, **50 départements** ont signé une convention avec la CNSA pour bénéficier des financements du « fonds d'appui aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile ».

Toutefois, les SAAD des départements n'ayant pas candidaté à la première part, ou n'ayant pas été retenu à ce titre, n'ont pas été écartés pour autant puisque la seconde part leur était ouverte, toujours dans une optique de « restructuration du secteur ».

**Les fonds correspondant à cette part ont été délégués aux agences régionales de santé (ARS).**

Six millions d'euros ont été versés pour l'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile exerçant leur activité dans des départements non candidats.

#### ÉTUDE KPMG SUR LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le cabinet KPMG a été mandaté par l'UDES et le Mouvement associatif pour réaliser une étude sur les modèles socio-économiques des associations et les stratégies d'évolution de ces modèles.

Il est important de noter que les stratégies d'évolution présentées dans le rapport KPMG ne remettent pas en question les fondements du secteur associatif. Elles portent sur les modalités opérationnelles des changements à engager pour permettre aux associations de faire face aux évolutions de leur environnement et de l'urgence à agir compte tenu de la baisse des subventions publiques.

Des leviers pratiques d'évolutions des modèles socio-économiques ont été identifiés.

# FORMATION

## LES OUTILS DE PROMOTION DES MÉTIERS

Adessadomicile a contribué à l'élaboration de 7 fiches métiers afin de promouvoir les métiers de l'aide et des soins à domicile (Auxiliaire de Vie Sociale, TISF, Aide Médico-Psychologique, aide-soignant, infirmier, infirmier coordinateur, responsable de secteur). Adessadomicile a participé à la campagne de recrutement « Mettons du cœur à l'emploi ». L'objectif est de diffuser un maximum d'offres d'emploi afin de montrer que nous sommes un secteur qui recrute.

Pour accompagner cette campagne, des vidéos du métier d'AVS et d'aide-soignant ont été créées afin de mieux faire connaître ces métiers et les valoriser.



## L'OFFRE DE FORMATION

La Fédération Adessadomicile a créé une filiale qui porte l'offre de formation. Désormais, c'est AdéDom formation qui propose, notamment aux adhérents Adessadomicile, des formations en lien avec les problématiques rencontrées.

AdéDom formation poursuit les mêmes objectifs qu'auparavant, et cherche à concilier solidarité, utilité sociale et efficacité.

En matière de qualité, Adedom répond aux dernières exigences légales, à savoir le référencement sur DataDock (obligation pour que les frais liés à une formation puissent être pris en charge par Uniformation ou tout autre financeur de formation).

## LES FORMATIONS COFINANÇÉES PAR UNIFORMATION

**Comme tous les ans, la Fédération Adessadomicile porte des conventions afin qu'Uniformation cofinance des formations. En 2017, voici les thématiques qui ont été proposées :**

- Cycle de professionnalisation Responsable de secteur (Marseille et Orléans) - 2 sessions
- Cycle de professionnalisation Garde d'enfant à domicile (Dijon et Chalon sur Saône) - 2 sessions
- *Mise en place d'un outil innovant : l'étoile des familles* - 3 sessions
- *Négocier et élaborer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)* - 4 sessions
- Formation à distance *Aide à la personne (serious game)* - 2 sessions
- *Les changements opérés par les ordonnances 2017 réformant le code du travail, en lien avec la Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile* - 4 sessions

## LES PRINCIPAUX PARTENARIATS ET REPRÉSENTATIONS DE LA FÉDÉRATION

### LES REPRÉSENTATIONS

→ Depuis 2015, la Fédération a la Présidence de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP).

**Cette instance conduit la politique emploi-formation de la branche et construit des outils pour accompagner les associations et les salariés.**

→ La Fédération est représentée au niveau de l'UDES et participe aux commissions Régionalisation et « Emploi, formation, diversité » afin d'accompagner la mise en place des représentants régionaux et de contribuer à outiller ces représentants.

### LES PARTENARIATS

#### UNIFORMATION – OPCA de la Branche de l'aide à domicile

La Fédération est co-gestionnaire de l'OPCA de Branche UNIFORMATION. À ce titre, elle siège au Conseil d'administration ainsi qu'à différentes commissions (CIF, qualité de l'offre de formation, ...) ; elle siège à la Section Paritaire Professionnelle de la Solidarité et de l'aide à domicile qui gère les fonds mutualisés de la branche.

La Fédération a notamment veillé, par le biais des désignations de l'UDES (Union Des employeurs de l'Économie Sociale), à ce que la Branche de l'aide à domicile soit présente dans les nouvelles instances de gouvernance de la formation professionnelle et que les adhérents soient présents ou représentés dans les déclinaisons régionales.

#### MISAP (Mission interministérielle des Services à la Personne)

La Fédération a continué à se mobiliser auprès des équipes de la MISAP (Mission Interministérielle des Services A la Personne) au sein de la DGE (Direction Générale des Entreprises). En 2017, nous avons obtenu une nouvelle fois un soutien pour :

- Développer la notoriété de la **Garde d'enfants à domicile** : une boîte à outil complétée par des expérimentations réalisées au sein du réseau
- Développer des outils spécifiques à la garde d'enfants à domicile **auprès d'enfants en situation de handicap**

# QUALITÉ

## L'ASSISTANCE ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'assistance aux adhérents a principalement porté sur l'évolution de la réglementation suite à la loi ASV et sur les évaluations internes et externes. Une journée nationale d'appui s'est tenue en mars 2017.

Le pôle a accompagné les adhérents en démarche Handéo grâce notamment à une journée de présentation du référentiel et de sa mise en œuvre en octobre 2017.

### LA BOÎTE À OUTILS

Développement, validation et mise en œuvre du référentiel fédéral d'évaluation interne. Suite à enquête sur les besoins des adhérents, réalisation de 9 journées de présentation en région de l'évaluation interne et de d'appropriation de cet outil fédéral. 51 SAAD ont participé.

La boîte à outils qualité a été entièrement vérifiée et adaptée. 167 documents ont été mis à jour sur le site fédéral. Le lien est initié avec le Centre de ressources fédéral.

### REPRÉSENTATION ET TRAVAUX

En 2017, le pôle qualité a représenté la Fédération et réalisé des travaux en lien avec nos partenaires :

- **DGE/MISAP-USB** : dispositifs d'autorisation et d'agrément, création du dispositif de médiation des litiges de la consommation, évolution dispositif de la Charte nationale qualité rendue obligatoire (travaux interfédéraux)
- **AFNOR** : participation à la rédaction de la norme européenne Personnes âgées (avec notamment un travail sur les spécificités du domicile avec la DGE), suivi des normes Services aux personnes à domicile et Téléassistance.
- **Handéo** : participation aux comités d'évolution du référentiel et de certification.

# PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**Objectif** : accompagner les adhérents dans leur politique santé au travail. Il s'agit, grâce à un travail en transversalité, avec les pôles et les partenaires de faire en sorte d'assurer une mission de conseil et d'outillage, d'amener les adhérents à se saisir de dispositifs existants, de proposer des actions cohérentes et répondant aux besoins des adhérents.

## CONSEIL AUX ADHÉRENTS

### 52 réponses uniquement par le service « santé au travail »

Les thèmes abordés en 2017 sont variés et portent, notamment, sur la mise en œuvre des obligations en termes de risques professionnels (DU par exemple) ; les méthodologies pour en réduire ou supprimer certains (risques routiers, psychosociaux, les risques de contamination, AES etc.).

### VEILLE ET VALORISATION DES DÉMARCHES EXPÉRIMENTALES ET EFFICIENTES

- Atelier lors de la journée des Directeurs avec l'ANACT et la CARSAT sur le territoire de la Creuse (Septembre 2017).
- Participation au comité de pilotage élargi

### CO-ANIMATION ET SUIVI ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION

#### « Formation et qualité de l'emploi » : 2 commissions en 2017

**Objectifs de la commission** : travailler avec les structures sur les orientations politiques sur la santé au travail, les partenariats et ce qu'ils permettent de produire notamment en termes d'outillage.

## REPRÉSENTATIONS ET ANIMATION

### Suivi partenarial avec :

- la Cnamts sur les activités soins (suspension du groupe en attendant la signature de la COG) mais également pour les SAAD PA/PH sur les prochaines orientations d'action de la CNAMTS pour le secteur.
- l'INRS : participation à la journée dédiée aux services à domicile et aux EHPAD
- Chorum : présentation du baromètre QVT/ réunions sur les objectifs communs dans le cadre de la convention 2018 / Contacts avec le SNAECSO sur la santé au travail des dirigeants
- Représentation de la branche dans le cadre du travail initié sur la qualité de vie au travail par la DGE

## CONVENTION AVEC L'AGEFIPH

**Objectif :** conventionner avec l'Agefiph sur un projet de trois ans visant à accompagner les adhérents dans leur politique d'emploi des travailleurs en situation de handicap en portant une nouvelle proposition de convention et de budget en partenariat avec l'UNA.

# IMPACT SOCIAL

**Objectif :** proposer un outil d'évaluation d'impact de l'accompagnement des structures PA/PH, élargir la réflexion sur l'impact social

## ADAPTATION DE L'ÉTOILE DE L'AUTONOMIE

- Travail sur la pertinence de diffuser l'étoile de l'autonomie pour les services d'aide à domicile PA/PH – présentation en commission PA/PH de l'outil et suivi du test.
- Échanges avec le cabinet Kimso sur le thème : « Comment travailler sur l'évaluation d'impact social pour les SAAD PA/PH ? »

## ÉLARGISSEMENT DE LA RÉFLEXION SUR L'IMPACT SOCIAL ET CRÉATION DE PARTENARIATS DANS LE SECTEUR ESS

- Participation aux comités de pilotages de suivi des travaux l'Avise/ La Fonda/ Le Labo de l'ESS et aux ateliers organisés dans ce cadre (1 comité consultatif, 1 atelier, 1 séminaire).
- Une intervention lors d'un évènement du Mouvement Associatif « évaluation dans le monde associatif : quels enjeux, quelles perspectives ? »

# COMMUNICATION

## VISIBILITÉ EXTERNE

L'année 2017 au pôle communication a été marquée par deux temps forts en matière de visibilité externe.

Dans le cadre de la campagne des élections présidentielles, Adessadomicile a diffusé aux candidats une plateforme de propositions sur notre secteur. Suite à cette diffusion, la Fédération a été reçue par les principaux candidats.

Par ailleurs, en novembre, Adessadomicile a diffusé une étude de non-recours qui a mobilisé le pôle communication sur plusieurs mois ; ce travail ayant permis une vaste couverture médiatique (voir p.8 pour plus d'informations).



## SITES INTERNET ASSOCIATIFS

Le pôle communication a développé les mini-sites internet associatifs. La création d'un site internet permet aux associations d'exister en ligne, de développer leur communication, de faire connaître leurs actions, projets et besoins à un public étendu et pour un coût relativement modeste. Les associations disposent ainsi d'une vitrine ouverte 24h sur 24, peuvent être repérées par mots-clefs grâce aux moteurs de recherche (champs d'actions, lieux d'interventions, Etc.). Pour toute création d'un site internet associatif, le pôle communication de la Fédération a accompagné les structures associatives pour l'administration du site et a proposé une formation d'un ou plusieurs administrateurs à la prise en main du site. Aussi, sur l'année 2017, ce sont 27 associations du réseau qui ont fait la demande de création d'un site internet et 10 de ces sites ont pu être rendu public.

Outre ces actions, le pôle communication a poursuivi sa mission d'accompagnement en communication stratégique et opérationnelle des adhérents en se déplaçant directement au sein des structures, ou par échanges téléphoniques.

Enfin en 2017, après avoir effectué une enquête de satisfaction auprès du réseau concernant la Newsletter Adessadomicile, le pôle communication a réesuré un format qui correspond mieux aux attentes des adhérents en terme de diffusion d'information.





**adessadomicile**

Fédération Nationale

*aide, accompagnement & soin à la personne*

40 rue Gabriel Crié  
92240 Malakoff

Tél. : + 33 (0)1 40 84 68 68  
Fax : + 33 (0)1 40 84 65 03  
[contact@adessadomicile.org](mailto:contact@adessadomicile.org)

 [@adessadomicile](https://twitter.com/adessadomicile)

[www.adessadomicile.org](http://www.adessadomicile.org)

